



CHSCT académique du 9 avril 2020 Déclaration préalable

Alors que le ministre de l'Éducation nationale multiplie les remerciements à l'attention des enseignants, dont il a plus que jamais besoin pour assurer la continuité pédagogique et son dispositif « *vacances apprenantes* », la situation sur le terrain montre que, si certains chefs d'établissement sont conscients que, compte tenu des circonstances, le bon sens impose d'être raisonnable et mesuré, d'autres perdent franchement les pédales.

Nos mandants, vos salariés, nous font état de situations ubuesques.

Voici quelques exemples :

- Certains demandent aux enseignants d'assurer un suivi téléphonique de chaque élève, mais avec leur accord, et de faire remonter les informations à la direction de l'établissement, aux professeurs principaux, aux CPE et AED.
- D'autres mettent en place une relation hiérarchique entre les enseignants : les enseignants d'une classe appellent les élèves selon un tableau de répartition, font remonter à un « professeur référent » ou au professeur principal, qui fait remonter les informations à la direction ainsi qu'aux CPE et AED. Demande est faite également de recueillir et de transmettre des informations « privées », au-delà des difficultés d'ordre pédagogique et/ou informatique: l'élève ou un membre de sa famille, est-il atteint du Covid-19 ou hospitalisé ?
- Si certains chefs d'établissement se sont contentés de rappeler la nécessité d'une continuité pédagogique et de donner des instructions sur les outils à utiliser, d'autres font preuve de zèle et d'autoritarisme, au mépris de la liberté pédagogique et des droits des enseignants, et tentent d'organiser des emplois du temps (6h par jour de classes virtuelles, du délire!), demandent que les cours et les corrections soient transmis à des professeurs référents, etc. [Pour vérifier le travail fait?]
- Par ailleurs, une association de parents d'élèves de Metz, en contact avec un chef d'établissement, a lancé un questionnaire à destination des parents. Elle pose quelques questions banales sur l'organisation des familles dans le cadre de la continuité pédagogique, mais n'hésite pas à demander aux parents de pointer du doigt – en les nommant – les professeurs qui ne rempliraient pas ce qu'elle considère comme leurs missions, ou même d'avoir un avis sur la qualité du suivi par les professeurs.
- Certains incitent leur personnels à adapter, toujours sur la base du volontariat bien entendu, la totalité et/ou une partie de leurs congés de printemps, en faisant fi de leur fatigue et leur vie familiale afin de poursuivre la continuité pédagogique durant toute cette période.
- Menace de retrait sur salaire (pour 15 jours) pour ne pas avoir mis des cours en ligne, en temps et en heure, alors que les connexions étaient difficiles voire impossibles.

La réalité du terrain est loin des propos bienveillant du ministre de l'Éducation nationale. D'ores et déjà, par ces incitations, ces appels à volontaires, au bénévolat durant les congés, génèrent des stress chez les personnels et des tensions entre personnels. Les conditions de travail et de vie familiale s'en trouvent grandement détériorées.

En conséquence, FO soumet au vote l'avis suivant :

Avis FO pour le CHSCT académique du 9 avril.

Le CHSCT académique demande qu'il soit rappelé aux chefs d'établissement que :
« la mise en place de la "continuité pédagogique" et le maintien du « lien entre l'école et les familles par courriel, par téléphone ou tout autre technologie numérique » est une préconisation.
Que compte tenu des circonstances, le bon sens impose d'être raisonnable et mesuré, de faire preuve de discernement et de bienveillance dans ses sollicitations afin de ne pas mettre les personnels sous une pression génératrice de RPS (risques psycho sociaux), que l'administration entend combattre ».